

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme IRÈNE CINQ-MARS, présidente
 M. MICHEL HAMELIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE TENNIS
DU PARC JARRY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 mai 2010, 19 h
Centre 7400 situé au
7400, boulevard Saint-Laurent
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|---|----|
| | SÉANCE DU 18 MAI 2010..... | 3 |
| 5 | MOT DE LA PRÉSIDENTE..... | 3 |
| | <u>PRÉSENTATION DU PROMOTEUR, TENNIS CANADA</u> | |
| | EUGÈNE LAPIERRE | 7 |
| 10 | ANNE LABRECQUE..... | 10 |
| | <u>PRÉSENTATION DE LA VILLE</u> | |
| | MARIE-CLAUDE BESNER | 15 |
| | <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> | |
| 15 | MARC-ANDRÉ LALONDE..... | 17 |
| | FRANÇOIS TOUCHETTE | 19 |
| | MARIE-CLAUDE RIVET..... | 22 |
| | MICHEL LAFLEUR..... | 24 |
| 20 | ÉRIC BRÉCHARD | 28 |
| | FÉLIX LAURENDEAU-LEBEL | 30 |
| | CAMIL-GASTON BRETON | 32 |
| | FLORENCE ARES | 43 |
| | JEAN-GUY VALLÉE | 51 |
| 25 | CAMIL-GASTON BRETON | 54 |
| | MICHEL LAFLEUR | 62 |

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

30

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, la plus cordiale bienvenue à cette soirée d'information qui constitue la première partie d'une consultation publique – et c'est écrit au tableau – sur le projet de règlement P03093-1, lequel modifie le règlement P03093 à l'article 15, celui-ci autorisation la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du Parc Jarry ici à Montréal.

35

Cette modification, je pense que vous le savez, vous avez déjà été informés – j'y viendrai tout à l'heure – vise à porter à 22.6, 23 mètres disons, la construction de nouveaux terrains à l'intérieur en terre battue sur une partie du toit du Centre de tennis du Parc Jarry, tandis que le règlement en vigueur limite à 15 mètres la hauteur maximale du bâtiment.

40

Quelques mots pour nos citoyens, citoyennes qui ne parlent pas, dont la langue française n'est pas la langue principale. Ladies and Gentlemen, I welcome you to this information session on behalf of my colleagues on the transformation and construction of the Tennis Center in Parc Jarry.

45

Mon nom est Irène Cinq-Mars, j'ai été désignée par madame Louise Roy, la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, pour agir en tant que présidente de cette commission, laquelle est également constituée par mon collègue, monsieur Michel Hamelin.

50

Nous sommes tous les deux commissaires à temps partiel de l'Office de consultation publique, engagés à respecter le code de déontologie des commissaires, lequel vise, bien sûr, à assurer la transparence et l'impartialité de la commission. Et ça, c'est très, très important. Transparence et impartialité.

55

La commission est également constituée par, à ma gauche, à votre droite, monsieur Simon Langelier, à titre de secrétaire de commission et analyste.

60 Il y a aussi plusieurs personnes en appui à la commission et à l'organisation de la
séance. Alors, je vais vous les présenter brièvement. Au fond de la salle, monsieur le secrétaire
général de l'Office, Luc Doray; le coordonnateur logistique et webmestre, monsieur Louis-
Alexandre Cazal, qui est là-bas; Louise Philibert, sténotypiste – c'est vous qui allez prendre
toutes les notes pour ensuite pouvoir mettre ça sur le site, etc., alors, Madame, vous avez toute
mon admiration parce que je sais que c'est une tâche ardue – Michel Jutras à la sonorisation;
Richard Gagnon, photographe, *clic ! clic !* Gaétan Lachapelle, transport et logistique - non, il n'est
65 pas dans la salle – Hélène Morin, est-elle dans la salle? Gabriel Lemonde-Labrecque,
responsable de l'accueil, derrière vous à la table où se trouvent tous les documents d'information
et j'y reviendrai et, aussi, Delphine Dusabe qui est juste à côté derrière la colonne, cachée,
également responsable de l'accueil. Voilà.

70 Je veux aussi, bien sûr, vous présenter les interlocuteurs, ce soir, qui vont vous aider à
obtenir l'information dont je parlais tout à l'heure, de manière claire, concise et précise. Alors, du
côté du promoteur, nous avons monsieur Eugène Lapierre, qui est le directeur de la Coupe
Rogers, vice-président tennis, professionnel au Québec pour Tennis Canada. - J'ai dit tout ça
bien comme il faut? D'accord - Madame Anne Labrecque, architecte à la firme STGM. Est-ce
75 qu'il y a d'autres personnes que vous souhaitez mentionner pour le moment? Ça va? C'est
essentiellement vous deux qui allez présenter, bien sûr, et répondre aux questions. Je vous
remercie.

80 Du côté de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, madame Marie-
Claude Besner, qui est chef de Division urbanisme, Services aux entreprises à la Direction de
l'aménagement urbain et des Services aux entreprises de l'arrondissement et, aussi, madame
Roula Heubri, qui est architecte, préposée à la planification, Direction de l'aménagement urbain
et Services aux entreprises également. Est-ce que vous, de votre côté, souhaitez présenter
d'autres collègues?

85 **Mme MARIE-CLAUDE BESNER :**

Merci, Madame la présidente. J'aimerais souligner la présence dans la salle de monsieur Benoît Lacroix qui est le directeur à la Direction de l'aménagement urbain, Services aux entreprises pour l'arrondissement et également la présence de madame Andrée Turenne, qui est
90 conseillère à l'aménagement à la Direction des Grands Parcs.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, au besoin, vous pourrez répondre également à des questions, ces deux
95 personnes étant assises ici à l'avant. Merci.

Avant de rappeler les phases du processus de consultation publique et les règles de déroulement de cette première soirée, j'aimerais aussi vous dire quelques informations.

100 L'Office a été mandaté par le conseil municipal de la Ville de Montréal le 22 avril dernier pour tenir cette consultation publique sur le projet en question. Le 30 avril, un avis public a été publié et la Ville a envoyé, distribué dans les domiciles, aux portes, plus de 20 000 dépliants. Il y a eu aussi des annonces dans les journaux et des invitations par courriel. Enfin, ce soir 18 mai, nous commençons la consultation publique comme telle avec cette séance d'information. Les
105 audiences, pour elles, auront lieu le 15 juin prochain ici dans cette salle à 19 h et nous prévoyons remettre notre rapport à la fin du mois de juillet.

Alors, voici venu pour moi le moment de rappeler les phases de la consultation publique. Je viens au fond de les illustrer, il y a quelques secondes : la séance d'information, la séance
110 d'audition et la rédaction du mémoire. Cette première phase se déroule ce soir en deux parties; elle est consacrée à la présentation du projet. Il y en a parmi vous qui avez, qui fréquentez les consultations publiques, alors c'est peut-être un peu du réchauffé ce que je vous donne comme information mais pour certains, ça peut être la première fois.

115 Alors, dans la première partie, avant la pause, cette partie devrait durer environ trois quarts d'heure de présentation en tout. Nous avons, je vais inviter à tour de rôle, d'abord le promoteur et sa collègue à expliquer le projet. Puis, les représentants de l'arrondissement vont vous présenter le cadre réglementaire du projet.

120 Alors, à la pause, je vous invite à vous inscrire, si vous ne l'avez pas déjà fait pour la deuxième partie. La pause devrait durer quinze minutes. Et pour la deuxième partie, c'est à ce moment-là que nous allons vous inviter dans l'ordre d'inscription de vos noms à venir ici en avant poser vos questions pour mieux vous aider à comprendre le projet, à ajouter de l'information complémentaire, à éclairer. Ce n'est pas le moment de donner des opinions, vous le savez, ni de
125 faire des grands préambules, parce que je vais être assez dirigiste à ce niveau-là. Je veux vraiment que vous vous centriez sur poser des questions utiles pour vous, pour vous permettre ensuite d'écrire ou de présenter des mémoires oraux au moment de l'audition le 15 juin.

130 Nous allons, en tant que commissaires, aussi en profiter pour poser certaines questions. Celles que vous allez formuler, vous me les acheminez, vous me les adressez et je les redirige au besoin, soit à la table du promoteur ou à la table de l'arrondissement. À moins que vous ayez vraiment précisé à qui vous voulez la poser, bien là, ça va être facile, je n'aurai pas à jouer à la devinette moi-même. Donc saisissez cette occasion pour obtenir, encore une fois, l'information pertinente et nécessaire.

135 Quelques mots encore pour nos collègues, nos citoyens de langue anglaise. The consultation will be held in three parts. Tonight is the first part devoted to present to you the information needed to better understand the project. In order to do so, I will invite both the promoter and the representatives of the City to give clear information on the project and on the
140 legal context.

145 Following a short pause, citizens are invited to register and address to me two questions that I will redirect accordingly. The second part will be held in June, which is the audience, and is devoted to the hearing of opinions *per se* and the third part is the preparation of the report and the deposition of the report.

Donc vous avez la possibilité de poser deux questions et si vous voulez en ajouter une troisième, une quatrième, vous devez retourner en arrière vous ré-enregistrer et il y a une autre liste qui nous est fournie. Donc on fait ça à tour de rôle.

150 Toute l'information sur la commission, les dates, les délais pour acheminer vos mémoires sont disponibles à la table derrière vous. Vous allez trouver l'information pour la procédure à suivre. Il y a aussi les numéros de téléphone, les numéros de fax où vous pouvez acheminer vos mémoires, pour ceux qui font des mémoires écrits, et aussi, vous avez aussi l'adresse du site web pour suivre le déroulement, si vous avez encore besoin d'informations
155 supplémentaires après ce soir; tout ce qui s'ajoute est évidemment déposé sur le site web.

Vous savez que vous avez trois types de mémoire que vous pouvez présenter : oral, écrit et oral le jour du 15 juin ou simplement écrit, sans faire de présentation orale. Alors vous avez trois possibilités.

160 Est-ce que vous avez des questions sur la procédure? S'il n'y en a pas, je vais immédiatement – est-ce que vous avez des ajouts? Je n'ai rien oublié? Bon. Alors, on va demander à l'équipe du promoteur de commencer et je vous remercie de le faire.

165 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Merci, Madame la commissaire. Bonsoir tout le monde. Déjà, je suis un peu déçu de voir que la plupart des personnes ont choisi de s'asseoir du côté des *Flyers* mais enfin, juste un détail. Ça me fait plaisir de vous présenter le projet d'amélioration du Centre national d'entraînement de Tennis Canada Parc Jarry. Il s'agit d'ajouter 4 courts en terre battue sur le toit, comme vous le voyez.
170

Avant de vous présenter le projet plus en détail, je voudrais d'abord vous rappeler qui nous sommes, Tennis Canada, quelle est notre mission. Nous sommes un organisme sans but lucratif dont la mission est la croissance et la promotion, la visibilité du tennis et stimuler la recherche de l'excellence. C'est une longue définition que j'aime souvent simplifier en disant
175

180 qu'on veut plus de joueurs et de meilleurs joueurs au Canada à la grandeur du pays. Le projet que nous présentons aujourd'hui répond parfaitement à cette mission. Les objectifs du projet, dont le premier est de pouvoir développer des athlètes de haut niveau par l'entraînement du tennis sur des courts de terre battue.

185 Alors, sans entrer dans les détails trop techniques, il faut savoir que la terre battue offre une surface de jeu complètement différente des autres surfaces qui sont beaucoup plus rapides mais qu'en commençant à jouer sur la terre battue, on réussit à développer des habiletés qui peuvent nous amener beaucoup plus loin.

190 On voit le tennis international maintenant, tous les joueurs qui sont bien classés ont tous appris, sauf quelques rares exceptions, très jeunes, sur la terre battue. Ça vient développer les effets de balle, l'endurance, la stratégie, l'effet de glisse, la touche, beaucoup plus de finesse dans le jeu et c'est ce qu'on veut de la part de nos meilleurs athlètes. Non seulement pour les jeunes qui s'entraînent au Centre national de tennis – le stade Uniprix est maintenant le Centre national de tennis du Canada depuis l'automne 2007 – alors nos meilleurs athlètes du Canada viennent tous s'entraîner chez nous. Ils habitent ici dans le quartier; ils viennent à l'école au centre même et ils s'entraînent à l'année longue chez nous. Mais ce n'est pas que pour eux,
195 c'est aussi pour tous les jeunes qui font partie des programmes d'élite de Tennis Québec mais aussi tous ceux qui font partie des programmes d'élite de Tennis Montréal.

200 C'est pour une centaine, probablement plus, plutôt près de 200 jeunes joueurs qui s'entraînent chez nous à l'année longue. Et c'est important de mentionner que c'est bel et bien à l'année longue, parce que c'est indissociable de la progression de ces athlètes que de le faire en tout temps.

205 Le deuxième objectif du projet est de répondre à la demande croissante des Montréalais pour des courts publics. On est le seul terrain de tennis, le seul club de tennis public en salle, dans la grande région de Montréal – partout ailleurs, ce sont des clubs privés et ça prend un abonnement et les frais sont énormes – donc on est le seul club vraiment abordable pour Monsieur Tout-le-Monde pour jouer au tennis à l'année longue. Pas besoin d'abonnement : on

appelle, on réserve un court et on vient jouer. Et la preuve, c'est le succès immense remporté depuis la création du centre en 1996. Plus de 37 000 usagers qui ont utilisé les installations dont plus de 5600 qui proviennent d'un rayon d'un kilomètre autour du stade.

210

C'est beaucoup une utilisation locale de nos installations. Et les courts intérieurs, entre octobre et mai, sont utilisés à tout près de 100 % le taux d'utilisation. Donc c'est donc dire que ce sont des courts très en demande et nous aimerions pouvoir répondre à cette demande croissante.

215

Donc le projet, donc la construction de 4 courts en terre battue sur le toit, le scénario que nous avons retenu est celui-là, pour plusieurs raisons. D'abord, pour éviter toute nouvelle construction dans le parc; on ne veut pas aller s'étendre dans le parc. On veut aller sur le toit, justement pour ne pas avoir à construire ailleurs dans le parc. On veut maintenir l'offre en stationnement, un stationnement qui est très utilisé à longueur d'année, surtout pendant la période estivale pour les utilisateurs du parc, de la piscine, de toutes les aires de jeux et de détente qu'il y a dans le parc. Et, aussi, pour respecter le caractère architectural du stade; vous allez le voir plus tard dans la présentation de ma collègue. Et, aussi, du fait qu'on va recouvrir les terrains pour maximiser le temps de jeu et d'entraînement pour tous à l'année longue. Donc ce sont les principales raisons pourquoi nous avons retenu ce scénario.

220

225

Question d'information pour le budget de 4.3 M\$, partagé à parts égales entre le gouvernement fédéral et provincial à 25 % chacun dans le cadre d'un programme de soutien aux installations sportives et récréatives. C'est un programme qui est géré par le ministère de l'Éducation et des Loisirs et du Sport. 25 % par la Ville de Montréal et 25 % par Tennis Canada.

230

Voilà. Maintenant, je vais laisser à ma collègue, Anne Labrecque, le soin de vous parler du projet plus en détail.

235 **Mme ANNE LABRECQUE :**

Alors, si vous me permettez, je vais rester assise parce que j'ai beaucoup de boutons à manipuler et de feuilles, alors on va essayer de faire ça de cet emplacement-ci.

240 Donc Tennis Canada a effectivement retenu le scénario de projet de structure de courts au toit. Alors, si on regarde sur le – en fait, une vue aérienne du Parc Jarry - la position des courts de tennis au toit sur le stade occupe la portion sud, en fait, une modeste portion au sud du stade existant. Le projet en tant que tel, en fait, la commande avait été de justement trouver une façon d'implanter ces nouveaux courts de tennis là, au toit.

245 Notre réponse à ça était d'en profiter pour avoir un traitement architectural où on aurait une structure très légère, essayer de trouver des éléments d'intégration architecturale qui feraient que les éléments seraient peu massifs, de créer une grande transparence de cette structure-là, que ça ne fasse pas un élément massif au toit, qu'on s'intègre de façon harmonieuse avec le
250 stade existant qui a une grande qualité architecturale au niveau du site, donc en reprenant des matériaux similaires et existants et en faisant aussi une certaine végétalisation du pourtour du stade, donc en ayant certaines plantations vertes qui se retrouveraient au pourtour de cette nouvelle structure-là. L'élévation latérale que vous voyez au bas de l'image, en fait, vous montre un peu la proportion qu'occuperait à ce moment-là cette nouvelle structure au toit.

255 On va se promener un petit peu autour de ce bâtiment-là. Je pense qu'on va mieux comprendre un peu la volumétrie de tout ça. Donc le point de départ, en fait, c'est la vue que vous auriez lorsque vous arrivez à la deuxième entrée sur la rue Faillon qui est la plus près des voies ferrées. Alors, ce qu'on va faire, c'est qu'on va tourner. On va aller voir la portion arrière de
260 la structure où on va retrouver, en fait, les circulations verticales qui vont desservir le stade existant vers les nouveaux courts et qui vont servir aussi en même temps d'évacuation pour ces courts-là.

265 L'architecture qu'on choisit, en fait, c'est de reprendre l'architecture qui est au court centrale, des escaliers métalliques, une grande transparence des cages d'escalier pour vraiment

reprandre le caractère très, très industriel, en fait, du derrière de ces courts-là et d'avoir une liaison et un langage parfaits.

270 On est au niveau du niveau 300 du court central. Donc ça, c'est la vue qu'on aurait, en fait, sur la portion de toiture. On pourrait éventuellement avoir accès justement entre les deux structures par une passerelle qui donnerait sur une terrasse. Donc comme vous pouvez voir, cette nouvelle structure présente des portes très vitrées lorsqu'elles sont en position fermée afin de permettre une bonne transparence.

275 L'intérieur, en fait, l'aménagement intérieur de ces courts-là qui consiste en 4 courts de terre battue. On a vraiment amenuisé l'implantation de ça pour ne permettre que les courts de terre battue ainsi qu'une circulation nécessaire autour de ces courts-là pour justement ne pas maximiser l'implantation, réduire au minimum cette intervention au toit.

280 On a aussi regardé, bien sûr, d'ajouter une structure au toit comme ça, ça change le paysage légèrement dans le parc nécessairement. Donc on a fait, en fait, on a marché le parc au complet pour regarder un peu ce que donnerait cet ajout de structure au toit et l'impact que ça aurait de différents points de vue.

285 Nécessairement, la vue la plus impressionnante est celle qu'on a en regardant vers le mont Royal, sinon le pourtour du site est très végétalisé avec beaucoup d'arbres. Donc on n'a pas vraiment de vue, mettons, à partir de l'intérieur du parc sur les rues avoisinantes. Mais la vue qui peut être la plus intéressante, en fait, est cette vue du mont Royal.

290 Alors, ce qu'on a voulu identifier ici dans ce plan, c'était de voir quel était l'impact de l'ajout de cette structure-là en hauteur, parce que nécessairement, ça crée un obstacle visuel. Et ce dont on s'est aperçu après avoir marché autour du site, c'est qu'il y a vraiment une perte de vue, mais partielle, sur le mont Royal mais seulement à l'endroit où on retrouve les terrains de baseball, qui se trouvent à être, en fait, la portion qui est identifiée ici au centre. Donc, vraiment
295 là, on a une obstruction qui est créée par la structure au toit. Alors, si on circule en fait, si on se

retrouve dans les airs où les usagers du parc se maintiennent, cet obstacle-là ici n'entre pas dans le champ de vision et ne crée pas d'obstacle. Et on va le voir dans les photos suivantes.

300 Donc comme je disais, nous avons – en fait, ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris une photo de la vue existante que vous avez à partir de ce point de vue là et, en fait, avec le projet, quel impact que ça aurait à ce moment-là lorsqu'on regarderait vers cet endroit.

305 Donc, encore une fois, nous sommes localisés à cet endroit-là. Présentement, ce qu'on peut voir, c'est le stade Uniprix tel qu'il est présentement avec le profil de la montagne. Avec l'ajout de cette structure-là, effectivement, on vient partiellement bloquer cette vue-là du mont Royal, de ce point de vue là. Donc je parle bien ici du monticule du terrain de baseball.

310 Par contre, si je me rapproche – donc on était à cette position-ci, qu'on appelle la position 4B, si je me rapproche dans le même angle vers le stade, on s'aperçoit qu'en fait, on se rapproche de la structure, donc on perd notre recul par rapport à ça et, à ce moment-là, vous avez l'existant, le stade, son profil, et l'ajout de cette structure-là. Donc, dans un cas de figure comme dans l'autre, il n'y a pas vraiment d'impact au niveau de l'observation du milieu naturel qu'on peut retrouver derrière ça.

315 On a aussi pris des photos juste pour voir quel était l'impact ou, en fait, la visibilité du stade à partir de certains points où les usagers du parc se tiennent beaucoup, notamment les bancs qui se trouvent, en fait, dans le secteur coin Saint-Laurent et Faillon. Donc toute cette aire ici est une aire qui est beaucoup privilégiée par les usagers du parc. Donc ce qu'on peut constater, en fait, c'est qu'en regardant vers le stade, celui-ci a très peu d'impact dans le paysage dans l'état actuel. Donc l'ajout d'une structure ne modifierait en rien l'aspect bucolique que vous avez à partir de cet endroit.

325 On a aussi pris une photo à partir du coin de la rue Jarry et Saint-Laurent. Donc on se retrouve dans ce coin-là. Parce qu'on se disait avec beaucoup de recul, peut-être qu'on a vraiment une vue qui est impressionnante sur la périphérie du parc. Donc ce qu'on constate, c'est qu'il y a beaucoup de végétation dans le parc qui crée un écran visuel naturel, qui nous

bloque à toutes fins pratiques la vue sur le stade, donc l'ajout de cette structure-là n'a pas d'impact à ce niveau-là.

330 On a regardé d'autres vues d'un peu plus près, voir aussi dans notre paysage immédiat, comme résidant, qu'est-ce qu'on va voir quand on va se promener. Alors, vous avez ici une vue qui a été prise à l'angle des rues Faillon et du chemin de fer. Donc comme vous pouvez constater, bon, on voit le stade derrière et on voit ici l'augmentation que ça aurait par rapport à l'existant. Donc ce qu'on peut voir, en fait, c'est qu'on double presque la hauteur mais en même
335 temps, l'intégration des deux structures de par le traitement architectural est quand même harmonieuse malgré l'augmentation de hauteur.

On a regardé aussi une vue, en fait, quand on arrive sur la rue Faillon, à partir de Saint-Laurent. Donc qu'est-ce que ça donne aussi en termes d'aspect quand on regarde vers le stade,
340 vers l'entrée principale. Alors, vous pouvez voir la structure, en effet, qui est apparente ici mais qui, dans l'ensemble du profil du bâtiment, demeure assez modeste en termes d'empreinte dans le paysage. Donc, ça, c'est vraiment l'impact de cet obstacle visuel dans le paysage du parc.

On a aussi regardé nécessairement, ayant cette structure au toit, il y a des impacts sur
345 l'ensoleillement. Donc ce qu'on a regardé, en fait, les deux périodes majeures que sont les solstice d'été, solstice d'hiver. Donc, au 21 juin où le soleil est le plus haut dans le ciel et crée le moins d'ombre et au solstice d'hiver, au 21 décembre, où l'ombre, le soleil est le plus près de la terre créant la plus grande ombre. Et on a pris aussi des périodes médianes, en fait, qui sont les périodes de grande utilisation du parc. Dans les diapositives qui vont suivre, en fait, ce sont ces
350 études-là qu'on a faites à certaines heures de la journée.

Alors, on a pris le matin à 10 h, à 14 h en plein milieu de l'après-midi et sur la fin de la journée. Donc nécessairement, comme je vous disais, au solstice d'été, au 21 juin, au moment où le soleil est le plus haut dans le ciel, on a le moins d'impact d'ombre. Donc ce qu'on peut
355 constater, parce qu'en fait, ce qui nous importe énormément, on voit que le matin, l'après-midi, il y a peu ou pas d'impact avec l'ajout de cette structure-là. Dans toutes les figures de style, en fait, c'est en fin de journée où on va voir l'ombre projetée avec le soleil couchant. Donc au 21 juin, en

360 fait, ce qu'on se rend compte en modélisant, c'est que l'ombre portée de cette nouvelle structure-
là va venir, en fait, traverser la rue mais c'est tout. Elle ne créera pas d'ombrage majeur sur les
bâtiments, et ceux qui pourraient être affectés sont vraiment les deux derniers bâtiments
industriels qui sont au bout de la rue Faillon.

365 Donc si on regarde, en fait, l'impact d'ensoleillement au 21 décembre. Au 21 décembre,
bon, les journées sont très courtes, bien sûr, 16 h 30 vous montre un peu ce que ça donne. C'est
vraiment, c'est la journée, il n'y a plus d'ensoleillement, on a reculé au maximum l'étude
d'ensoleillement pour voir quelle ombre ça donnait. Et ce que ça nous a donné comme résultat,
c'est que cette ombre portée, en fait, traversait la rue mais qu'il y aurait une perte simplement
d'éclairage direct d'environ quinze minutes à une demi-heure sur la fin de la journée sur les
bâtiments, en fait, qui se trouveraient toujours encore en fin de ligne sur la rue Faillon.

370 Pour les périodes médianes - je vais passer assez vite, parce que ça revient un peu à ce
qu'on disait précédemment - donc, en fait, l'impact est vraiment en fin de journée. L'impact est
toujours sur les deux bâtiments industriels qu'on trouve vraiment à la fin de la rue Faillon, peu
importe la période qu'on va prendre.

375 Alors, on constate la même chose au 1^{er} août. Et c'était la même chose au mois
d'octobre – pardonnez-moi, la diapo n'est pas là.

380 Donc, en conclusion, on a voulu avec l'ajout de cette structure-là faire une mise en valeur
du bâtiment existant car le stade Uniprix est un très beau stade mais surtout en misant sur la
simplicité, sur l'uniformité des matériaux, une transparence et une légèreté qui vont faire de cette
structure-là une structure agréable à regarder. Merci.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup. Alors, ça va? Vous n'avez rien à ajouter? C'est beau. Bien.
Alors, nous allons passer du côté de l'arrondissement.

Mme MARIE-CLAUDE BESNER :

390

Alors, pour commencer, moi je vais faire un bref rappel historique du dossier.

395

Alors, en août 2001, le conseil municipal a adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal un règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du Parc Jarry. En fait, ici donc, on a une photo schématique du projet qui a été approuvé et dont les objectifs, en fait, étaient les suivants.

400

Donc premièrement, répondre à la demande croissante des adeptes du tennis, donc en agrandissant ici le bâtiment abritant les tennis intérieurs. Deuxièmement, améliorer les installations existantes donc en construisant d'une façon permanente le court numéro 1 et ouvrir la place publique aux usagers du Parc Jarry. Donc il y a un lien entre le parc et le Centre de tennis. Et, finalement, améliorer la qualité des aménagements paysagers, donc ici, notamment, par la plantation de plusieurs arbres.

405

Toutes ces améliorations ont été faites dans le respect des critères d'aménagement et d'architecture qui ont été approuvés et adoptés au règlement en 2003. Donc ce règlement balisait aussi d'éventuels développements ultérieurs puisqu'il était déjà prévu de construire 4 terrains sur le toit ici. Donc on est là dans la continuité, en fait, des choses et l'objectif du dossier d'aujourd'hui est de couvrir les 4 terrains sur le toit. En fait, il est important aussi de remarquer

410

que l'aménagement paysager et le périmètre d'implantation demeurent inchangés.

415

Alors, ici, on a une image du projet qui vous a été présenté. Donc couverture des terrains, donc augmentation en volume pour atteindre 22.3 mètres. Alors, dans le règlement approuvé en 2003, les hauteurs maximales prévues variaient de 15 à 18 mètres, alors soit 15 mètres ici pour le rectangle ici qui correspond au bâtiment abritant les tennis intérieurs; 15 mètres ici pour le court numéro 1; et 18 mètres pour le court principal.

Ici, on a une idée, en fait, des limites de hauteur dans les secteurs adjacents. Donc on a le Parc Jarry ici, le Centre de tennis ici, le boulevard Saint-Laurent, la rue Ogilvy. Donc juste à

420 l'est du Centre de tennis, on a un secteur où la limite de hauteur maximale atteint 23 mètres. Un
peu plus au sud ici, 20 mètres. Et même donc juste au sud de Jean-Talon ici, on a un secteur qui
permet une hauteur qui va jusqu'à 35 mètres.

425 Pour vous donner une idée, sur la rue Mile End ici, on a un bâtiment de 8 étages. La rue
Hutchison, un autre bâtiment de 6 étages et, aussi, il est prévu dans le projet du Campus
universitaire d'Outremont des bâtisses pouvant varier de 2 à 8 étages.

430 Donc la modification demandée, en fait, c'est d'augmenter la hauteur de 15 à 23 mètres
et uniquement dans ce rectangle rouge ici, qui correspond au bâtiment ici abritant les tennis
intérieurs. Donc il s'agit de modifier la hauteur de 15 à 23 mètres.

435 Une deuxième et dernière modification, en fait, il s'agit plutôt d'une correction, c'est que
toute demande dans ce règlement-là, selon l'article 95, toute demande de construction ou de
transformation devrait être approuvée conformément au Titre VIII du règlement de zonage de
l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

440 Or, en 2006, le Titre VIII a été abrogé et il a été remplacé par le règlement sur les plans
d'implantation et d'intégration architecturale. Donc il s'agit, en fait, juste de remplacer les mots
« *Titre VIII du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension* »
par les mots « au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de
l'arrondissement ».

445 Donc l'article 15 va se lire comme suit : « Toute demande de permis et de construction
ou de transformation ainsi que toute demande relative à un certificat d'autorisation pour une
enseigne doivent être approuvées conformément au règlement sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ». Donc
les modifications, en fait, ça c'est dans le but de contrôler la qualité architecturale des différentes
interventions.

450 Alors donc, comme vous voyez, toute demande de modification passe par la procédure des règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon les critères qui sont déjà prévus au règlement.

455 Ici, on a quelques-uns des critères qui sont déjà prévus au règlement. Alors, on voit ici, on parle d'une intégration harmonieuse avec l'environnement en ce qui a trait à la hauteur, la forme du bâtiment, les revêtements et les matériaux. On parle aussi de favoriser la continuité du traitement architectural. Alors donc, comme on voit, comme on l'a déjà vu tout à l'heure, on voit que ces critères donc ont déjà été pris en considération lors de l'élaboration du projet.

460 Donc ceci complète les modifications au règlement adopté en 2003. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

465 C'est tout. Rien à ajouter? D'accord. Merci beaucoup. Alors, écoutez, nous allons prendre la pause. Il est presque 7 h 45. Alors, je vous invite à revenir à 8 h. N'oubliez pas de vous inscrire pour qu'on puisse ensuite commencer la période de questions. D'accord? Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE... REPRISE

470 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais monsieur Marc-André Lalonde à se présenter au micro. Bonsoir, Monsieur Lalonde. Soyez gentil pour que madame puisse bien entendre votre question, de bien parler dans le micro.

475

M. MARC-ANDRÉ LALONDE :

480 Ma question c'est, là on parle de changer le règlement pour la bâtisse au complet et donc qu'est-ce qui empêcherait l'agrandissement de 23 mètres sur la surface complète du bâtiment plus tard, sans avoir à passer par un processus comme celui-ci? Juste pour comprendre.

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour comprendre. Alors, je demanderais, bien sûr, à l'arrondissement de répondre à cette question. Au niveau réglementaire.

485

Mme ROULA HEUBRI :

Oui, effectivement, alors le changement concerne tout le rectangle ici qui est tout le bâtiment. La hauteur maximale deviendra 23 mètres. C'est sûr que les projets doivent être approuvés conformément à un règlement sur les plans d'implantation. Donc il y aura un passage devant un comité consultatif d'urbanisme aussi qui doit faire des recommandations et un autre passage au conseil d'arrondissement après. C'est 23 mètres pour tout le bâtiment.

490

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça, c'est la réponse sur le plan réglementaire. J'aimerais demander la réponse sur le plan architectural. Ou structural.

495

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui, même sur le plan de Tennis Canada, en fait, c'est assez simple. Ce n'est pas notre intention de construire sur le reste de la bâtisse parce qu'on avait déjà prévu construire sur cette portion-là quand on a agrandi en 2003. On a créé la structure assez solide pour qu'elle puisse supporter cet étage additionnel et des courts de tennis supplémentaires, ce qu'on n'avait pas fait à l'époque, et ça serait beaucoup trop coûteux pour nous de faire la même chose sur le reste de la bâtisse.

500

505

M. MARC-ANDRÉ LALONDE :

Merci.

510

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Lalande. Monsieur François Touchette. Bonsoir, Monsieur .

515

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

Bonsoir. Voici. Je lisais dans la documentation qui a été donnée à tout le monde, qui est accessible sur votre site, il y a un avis qui a été donné par le comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme. Et je veux juste vous en lire quelques extraits :

520

« Le comité souligne la très grande qualité du stade. En effet, comme aucun bâtiment n'est visible depuis les gradins, les spectateurs ont une expérience exceptionnelle des matchs de tennis que rien de l'extérieur ne vient distraire. L'ajout d'une nouvelle structure au toit du bâtiment voisin qui sera visible depuis les gradins du stade viendra transformer la situation actuelle. Il importe donc qu'une attention tout à fait particulière soit accordée à la composition de cet élément qui apparaîtra dans le champ visuel des spectateurs. »

525

Comment se fait-il – et c'est ma question – comment se fait-il qu'un comité donne un point de vue strictement au niveau des spectateurs qui viennent regarder des matchs de tennis pendant deux semaines? Comment se fait-il que l'ensemble des citoyens qui sont concernés tous les jours – je suis résidant de Villeray-Parc-Extension – comment se fait-il que nous, ce point de vue-là n'est pas abordé? Et qu'on nous présente juste le point de vue du spectateur d'un match de tennis pendant deux semaines et qui s'en retourne en banlieue très souvent par la suite, alors que les résidants, eux, vont avoir ce bâtiment-là tous les jours devant leurs yeux? Voilà ma question.

530

535

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Si vous permettez, Monsieur Touchette, il m'apparaît que l'objectif précisément justement de la consultation publique, c'est de vous permettre...

540

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

545 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

550 ... comme citoyen de présenter votre point de vue. Je vous invite à présenter un mémoire
le 15 juin. Je suis certaine...

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

555 Ce qui sera fait, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

 Ça nous fera très plaisir d'en prendre connaissance.

560 **M. FRANÇOIS TOUCHETTE :**

 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

565 Est-ce que vous avez d'autres questions?

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

570 Oui, bien sûr. Dans la présentation – et je m'adresse à monsieur Lapierre – dans la
présentation, on voit des escaliers en arrière; est-ce qu'il y a un ascenseur?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lapierre?

575

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui, il y a un ascenseur à l'intérieur pour les adeptes de tennis en fauteuil roulant.

580

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

D'accord. C'était ma question.

LA PRÉSIDENTE :

585

C'est votre deuxième question.

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

590

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

595

M. FRANÇOIS TOUCHETTE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

600

Merci de vous être déplacé ce soir. Alors, madame Marie-Claude Rivet, s'il vous plaît?
Bonsoir, Madame .

Mme MARIE-CLAUDE RIVET :

605 Bonsoir, Madame la présidente. - Excusez ma voix, elle est plutôt faible aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

Grippée.

610

Mme MARIE-CLAUDE RIVET :

615 Je suis désolée. C'est pas grave. Alors, je vous salue, Madame la présidente, de même que Monsieur le commissaire et Monsieur le secrétaire. Alors, d'abord, s'il vous plaît, permettez-moi de saluer votre présence ici ce soir et de vous remercier d'avoir accepté de prendre part au processus démocratique que constitue cette consultation publique. C'est tout à votre honneur et nous l'apprécions en tant que citoyens.

620 Ma question est la suivante. Depuis la présentation originale du projet de Tennis Canada, j'ai cru comprendre qu'il y avait eu diverses options qui avaient été étudiées. Dans quelle mesure est-ce que celui-ci a été modifié pour vous adapter aux demandes de la Ville ou à celles des citoyens ou des usagers du parc? Autrement dit, quelles étaient vos préoccupations dans l'élaboration de ce projet pour répondre aux préoccupations des citoyens et des usagers du parc en particulier?

625

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre question. Alors, je demanderais au promoteur de répondre.

630

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui. Bien, c'est un peu – dans le cadre de ma présentation, j'ai un peu expliqué pourquoi on avait choisi ce scénario parmi plusieurs. Juste pour l'information, les autres scénarios dans

635 l'ordre : on avait regardé la possibilité de faire une bulle qui aurait recouvert 4 terrains de tennis dans le stationnement du parc; ensuite, on a regardé le scénario sur le toit; ensuite, on s'est dit : est-ce qu'on pourrait faire la même chose mais dans le stationnement avec une structure couverte dure; ensuite, on a dit : est-ce qu'on pourrait regarder une structure sur pilotis pour ne pas enlever l'espace de stationnement; ensuite, on a regardé un scénario où on prenait des terrains déjà existants à l'intérieur.

640 Alors, de tous ces scénarios, c'est l'option sur le toit qui nous a semblé la meilleure, celle qui avait le moins d'impact sur la vie du parc elle-même. On ne prend pas un seul pouce de plus de bâti, d'empreinte dans le parc même. On garde, on maintient l'offre en stationnement pour les usagers du parc et le voisinage et les gens qui travaillent autour dans les bâtiments industriels à l'année longue.

645 Donc, c'est vraiment cette option qui nous permet de maximiser le plus l'offre aussi, parce qu'on ne perd aucune heure de jeu durant toute l'année pour la pratique récréative et l'entraînement des athlètes. Et on a pu adapter cette structure pour que ce soit joli et pour qu'elle se marie très bien à l'architecture actuelle du bâtiment. Alors, pour toutes ces raisons, ç'a été le scénario qu'on a retenu.

Mme MARIE-CLAUDE RIVET :

655 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Ça vous va?

660 **Mme MARIE-CLAUDE RIVET :**

Oui, merci.

665 **LA PRÉSIDENTE :**

D'autres questions? Non?

670 **Mme MARIE-CLAUDE RIVET :**

Non. Ça ira.

LA PRÉSIDENTE :

675 Ça répond. Merci, Madame. Monsieur Michel Lafleur? Bonsoir, Monsieur. Bienvenue.

M. MICHEL LAFLEUR :

680 Bonsoir. Dans le sommaire décisionnel de la Ville de Montréal quant au financement, il est indiqué : « *De plus, l'accueil du tournoi au stade Uniprix était limité à la surface dure. Une fois les travaux complétés, le stade Uniprix pourra accueillir des tournois de la Coupe Davis, Coupe Fed, Challenger, Future, nationaux et provinciaux sur terre battue* », et cet avantage-là est donné comme un impact majeur quant à la décision de financement. C'est-à-dire, comme impact majeur, on dit : « *Entraîne une augmentation du nombre de tournois de tennis d'envergure canadienne et internationale à Montréal.* »

685

C'est un point qui n'a pas été discuté dans la présentation et je me demandais dans quelle mesure, 4 courts en terre battue, sans estrade, sur un toit, peuvent attirer les tournois sur terre battue comme la Coupe Fed, par exemple.

690

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, on va adresser la question au promoteur encore une fois.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

695

C'est certainement une incompréhension du côté de la Ville; il n'est pas question d'accueillir des compétitions de haut niveau. C'est certain qu'il peut y avoir de petites compétitions pour les jeunes sur les surfaces de terre battue, mais il n'y a rien qui va attirer des nombres de spectateurs. C'est impossible, en haut comme ça.

700

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la question a été bien comprise? Est-ce que la réponse...

705

M. MICHEL LAFLEUR :

Bien, est-ce que la Ville a bien compris? Parce que s'ils ont jugé qu'ils accordent le financement sur la base qu'on va avoir la Coupe Fed au Parc Jarry, ils vont peut-être être un peu déçus à moyen terme.

710

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Quant à moi, dans toutes les discussions qu'on a eues avec la Ville, on n'a jamais mentionné – les objectifs qu'on a présentés ce soir sont exactement ceux-là qu'on a toujours véhiculés. Et sur cette foi qu'on va faire les travaux en question.

715

Alors, je ne sais pas qu'est-ce que j'ai à rajouter là-dessus mais si vous cherchez une garantie qu'il n'y aura pas d'événement à grand déploiement sur le toit, bien, vous l'avez.

720

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'était ça votre question? Est-ce qu'il y aura des événements à grand déploiement sur le toit? C'était ça votre question?

725 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Bien, dans le sommaire décisionnel de la Ville, c'est ce qui est écrit.

730 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que vous avez compris du sommaire décisionnel.

735 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Bien, je vous l'ai lu. C'est ça qui est écrit.

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. C'est parce qu'il y a une interprétation qui est possible.

745 **M. MICHEL LAFLEUR :**

Bien, dans « *Impacts majeurs* », c'est marqué : « *entraîne une augmentation du nombre de tournois de tennis d'envergure canadienne et internationale à Montréal* ».

750 **LA PRÉSIDENTE :**

À Montréal mais pas sur le toit. Je fais vraiment la nuance là. D'accord?

755 **M. MICHEL LAFLEUR :**

C'est peut-être une nuance que la Ville a faite. O.K. Ma deuxième...

LA PRÉSIDENTE :

755 Vous avez une deuxième question?

M. MICHEL LAFLEUR :

760 Oui, s'il vous plaît. Au niveau des scénarios sur des cinq scénarios, dans la documentation remise par Tennis Canada, il y a aussi un tableau qui fait le bilan et il me semble qu'au niveau du scénario 5, qui est celui de la transformation des 4 terrains qui ont été ajoutés en 2004, la conversion de surface synthétique en terre battue, l'information me semble peut-être pas nécessairement correcte.

765 Par exemple, on parle de pérennité des installations. On n'a pas coché que c'était la solution 5 qui faisait ça aussi. Et, en fait, je me demande juste pourquoi la solution 5 est dans la table? Il n'y a pas les coûts, non plus. Ça aurait été intéressant de comparer les coûts des divers scénarios. Je n'ai pas trop compris pourquoi la solution 5 n'avait pas été retenue, qui est une solution qui a le seul désavantage de ne pas offrir 4 courts de plus mais qui permet aux jeunes d'avoir les courts en terre battue, qui a aucun impact visuel sur le parc, qui permet de pratiquer à l'année, etc. Donc je n'ai pas compris pourquoi le scénario 5, ce n'était pas celui qui avait été choisi.

LA PRÉSIDENTE :

775 À l'époque.

M. MICHEL LAFLEUR :

780 Bien, maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant. Vous pouvez répondre à ça?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

785

Tout à fait. C'est simple. En fait, c'est la seule aussi des options qui ne répond pas aux deux objectifs qu'on avait dès le départ, donc d'augmenter l'offre pour Monsieur Tout-le-Monde, pour le public, l'achalandage qui est déjà très important au stade. Alors, c'était le seul. Donc on n'a pas poussé vraiment l'étude de ce côté-là. C'est pour ça qu'on n'a pas eu les coûts. On a décidé de ne pas pousser cette solution.

790

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à la question que vous avez posée?

795

M. MICHEL LAFLEUR :

Oui.

800

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond. D'accord. Merci beaucoup, Monsieur. Monsieur Éric Bréchar? Bonsoir, Monsieur Bréchar .

805

M. ÉRIC BRÉCHARD :

Bonsoir. Moi, j'avais juste deux questions, en fait. À première vue comme ça, je ne connais pas le dossier, mais en voyant ce qui se passe, je me demandais si vous aviez vraiment étudié ce qui s'est fait ailleurs dans le monde pour la structure surélevée comme ça? Est-ce qu'il y a des exemples concrets? Est-ce que vous vous êtes basés sur des choses que vous avez vues ailleurs? Est-ce qu'il y a eu des études de faites? Ça, c'était ma première question.

810

La deuxième question aussi qui me chagrine un peu en voyant les photos, qui est plus technique, je trouvais que la hauteur était un peu basse pour des joueurs dits professionnels. On

815 peut faire des lobs, on peut... bon, voilà. Et l'ouverture sur les côtés qui est magnifique mais les balles vont tomber ou... Est-ce que vous avez prévu quelque chose? Bon, on ne pense pas forcément à ça, mais bon, étant – jouant au tennis, je me dis que, bon, les balles, il y a des grillages sur les... bon, là, il y a pas de grillage. C'est très beau. Moi, je trouve ça très bien comme projet mais j'ai un peu des doutes à propos de ça.

820

M. EUGÈNE LAPIERRE :

D'accord. Du côté de la hauteur, à ce moment-ci, ce qu'on regarde, c'est 25 pieds de libre. Alors, en principe, à 30 pieds, on est bien. On a pensé de ne pas aller jusque là, mais là, ça va dépendre de la hauteur des poutres. Anne va nous aider ou les ingénieurs vont nous préciser l'épaisseur des poutres du toit. Et donc, ça va probablement être quelque part entre 25 et 30 pieds d'espace libre en dessous, ce qui est parfaitement confortable.

825

Encore une fois, on ne jouera pas des compétitions internationales majeures de ce côté-là, donc on n'aura pas besoin du dégagement nécessaire pour ce type de compétition. Mais pour le jeu à l'intérieur, c'est amplement suffisant. Ensuite, je sais que j'aurais dû prendre les questions en note – oui, on va avoir des...

830

M. ÉRIC BRÉCHARD :

835

Juste les balles.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui, c'est ça, les balles, je vais y revenir. Mais sur le – on a regardé deux types de structures qui sont faites. Donc on sait que ça existe des terrains sur, par exemple, des structures de garage. Il y en a à Toronto. Je suis allé en voir une pas plus tard qu'il y a quelques semaines, en terre battue, sur un toit de garage couvert. En Europe, il y a très souvent des structures où il y a seulement le toit pour prévenir de la pluie et continuer le jeu. Donc ce sont des choses... Nous, on va allier les deux.

845

Je dois vous avouer que c'est un projet novateur à cet égard d'avoir la possibilité d'être – de maximiser l'espace pour être sur des terrains déjà existants et en faisant une installation qui va permettre le jeu à l'année longue, alors c'est un projet assez novateur.

850 J'ose penser qu'à travers le Canada, il va pouvoir y avoir d'autres municipalités qui vont penser à ce type de solution, qui maximise l'espace. Dans le sens qu'on prend un carré et – parce qu'on sait très bien que si on n'a pas de toit, on ne joue pas l'hiver et, quand on a un toit, on ne joue pas durant l'été. Alors, là cette structure va permettre les deux. Et, bien sûr, on va mettre des filets pour prévenir les balles de tomber.

855

M. ÉRIC BRÉCHARD :

O.K. Je vous remercie.

860

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Bréchar. Monsieur Félix Laurendeau-Lebel, s'il vous plaît? Bonsoir, Monsieur .

865

M. FÉLIX LAURENDEAU-LEBEL :

Bonsoir. Alors j'ai une première question concernant la structure qui est en haut. Comme c'est une grande surface à chauffer à l'année longue, tout ça, je me demandais ce qui était prévu au niveau de l'efficacité énergétique de cet ajout-là?

870

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Je vais laisser...

LA PRÉSIDENTE :

875

Madame l'architecte?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

880

Oui.

Mme ANNE LABRECQUE :

885

Effectivement, on est à l'étape conceptuelle mais, effectivement, il y a une volonté d'être efficace au niveau énergétique pour avoir le moins d'empreinte possible au niveau écologique. Ça va être développé au niveau des plans et devis préliminaires.

M. FÉLIX LAURENDEAU-LEBEL :

890

Parfait. Merci beaucoup. Une deuxième question. Je vois encore beaucoup d'espace de toit vu du ciel. Je vois une belle opportunité de faire des toits verts, peut-être. Comme on est dans un parc il y a une façon de récupérer peut-être un espace de verdure. Ça peut être beau pour les gens qui jouent au tennis, pour les gens qui sont dans le stade lors des matchs. Donc je me demandais si c'était quelque chose qui avait été envisagé peut-être?

895

LA PRÉSIDENTE :

Madame?

900

Mme ANNE LABRECQUE :

En fait, pour recevoir des toitures vertes, on doit prévoir la structure en conséquence, dû au poids de la terre, au poids de l'eau que ça absorbe et qui devient une charge morte sur la structure. Donc sans vous dire non aujourd'hui de façon préalable, ne connaissant pas la

905 capacité portante qui a certainement été calculée seulement pour une toiture simplement, je
pense qu'il y aurait des travaux majeurs à faire à la structure avant de pouvoir penser à mettre un
toit végétalisé sur l'ensemble de la surface, ce qui impliquerait des coûts assez importants. Mais
il n'y a rien d'impossible avec un peu de sous.

910 **M. FÉLIX LAURENDEAU-LEBEL :**

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

915

Merci, Monsieur. Je demanderais monsieur Gaston Breton. Monsieur Breton? Est-ce que
c'est Gaston Breton ou Breton... Monsieur, votre nom de famille? S'il vous plaît?

M. CAMIL GASTON BRETON :

920

Bonsoir, Madame. Breton, mon nom de famille.

LA PRÉSIDENTE :

925

Breton.

M. CAMIL GASTON BRETON :

Et Camil Gaston.

930

LA PRÉSIDENTE :

Camil Gaston, votre prénom.

M. CAMIL GASTON BRETON :

935

Oui, c'est ça. C'est bien ça, Madame Cinq-Mars.

LA PRÉSIDENTE :

940

D'accord. Merci.

M. CAMIL GASTON BRETON :

945

Bonsoir. Bonsoir, Monsieur Hamelin. Bon, j'aurais – on a droit à deux questions?

LA PRÉSIDENTE :

Deux questions.

950

M. CAMIL GASTON BRETON :

Dans un premier temps?

LA PRÉSIDENTE :

955

Et si vous voulez une autre question, je vous inviterais à vous réinscrire parce qu'il reste encore quelques personnes. Vous pourrez venir à la suite.

M. CAMIL GASTON BRETON :

960

Oui, parce que j'en aurais quatre.

LA PRÉSIDENTE :

C'est parfait. Alors, vous irez vous réinscrire.

965

M. CAMIL GASTON BRETON :

La première, c'est...

970

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez nous tenir en haleine.

M. CAMIL GASTON BRETON :

975

Je ne le sais pas. Oui, c'est bien dit. Je ne sais pas si depuis le temps que Tennis Canada est là, est dans le parc, s'ils ont pensé à acheter un édifice dans le secteur environnant et de l'occuper en fonction de leurs besoins? Parce que là, je regarde, mettons que je regarde sur le tableau, il y a un édifice qui a un beau toit plat à côté. Puis il y a beaucoup de... c'est un secteur qui a été comme un peu, peut-être qu'il est un petit peu plus revitalisé maintenant mais qui a quand même été un peu laissé pour compte pendant un bon bout de temps.

980

Alors, Tennis Canada, je pense qu'ils sont là ça fait plus de 10 ans. Alors, est-ce qu'ils ont pensé...

985

LA PRÉSIDENTE :

À acheter.

M. CAMIL GASTON BRETON :

990

... à acheter un édifice à l'extérieur environnant dans le par cet puis d'y conduire des activités en rapport avec leur occupation, une question de tennis?

LA PRÉSIDENTE :

995 C'est votre première question.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1000 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur le promoteur?

1005 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Oui. Bien, on a regardé cette possibilité pour ce projet précis. Il n'y avait pas de bâtiment qui pouvait nous permettre de faire ce qu'on veut faire, des terrains de tennis intérieurs présentement. Donc je ne sais pas si ça répond à votre question, mais là, c'était impossible dans l'entourage immédiat du stade.

LA PRÉSIDENTE :

1015 D'accord. C'est une réponse.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1020 Mais je sais pas, Madame, est-ce que c'est sérieux? Est-ce qu'il peut être un peu plus précis quand il dit : « On a envisagé ». Est-ce que c'est il y a 2 ans? Il a 3 ans? Est-ce que ça a fait l'objet d'un débat au conseil d'administration? J'aimerais – parce que peut-être qu'il y a pensé hier matin?

LA PRÉSIDENTE :

C'est votre deuxième question?

1025

M. CAMIL GASTON BRETON :

Non. C'est la même. C'est juste que sa réponse ne me satisfait pas, Madame la présidente.

1030

LA PRÉSIDENTE :

Bien, ce que j'ai compris de votre question, je vais la reformuler...

1035

M. CAMIL GASTON BRETON :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1040

... vous avez demandé si Tennis Canada a pensé acheter un autre bâtiment environnant.

M. CAMIL GASTON BRETON :

Oui.

1045

LA PRÉSIDENTE :

La réponse a été non, pas pour ce projet précis.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1050

Moi, c'est pas ce que j'ai compris, Madame Cinq-Mars. D'abord, il a dit : « Oui, on y a pensé. »

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1055 Tout à fait, oui, on y a pensé et on a regardé, et ce n'est pas la semaine dernière et ce
n'est pas hier – ça fait plusieurs mois de ça – pour voir s'il n'y avait pas une possibilité. Mais tout
est possible. Mais c'était économiquement impossible à songer d'acheter une propriété, de la
détruire et de construire les terrains qu'on veut construire présentement. Alors, c'est surtout pour
ça que ça n'a pas fonctionné. Aussi, il y avait des problèmes d'espace. Il n'y avait pas d'espace
1060 suffisant.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1065 C'est sûr, Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

C'est la réponse qui est donnée.

1070 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Mais c'est certain qu'avec la réponse qu'on a, pour le débat qui nous concerne
présentement, ce serait bien d'avoir quelque chose d'un peu plus concret sur ces efforts qui ont
été faits. Pour qu'on puisse juger exactement, est-ce que vraiment on a fait des efforts pour
1075 penser à une alternative?

/Et puis, est-ce que, par exemple, on a engagé des moyens financiers? Est-ce qu'on a
engagé des gens pour chercher, par exemple? Et puis, est-ce qu'on a des chiffres? Quand on
nous dit : « Ça coûte trop cher », bien, ça...

1080

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est votre deuxième question? Est-ce qu'on a des chiffres?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1085

Non, c'est pas ma deuxième question. Je suis toujours dans ma première question, Madame Cinq-Mars, là. J'ai posé...

LA PRÉSIDENTE :

1090

Moi, j'ai entendu une réponse, elle me satisfait.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1095

Moi, elle ne me satisfait pas. En tout cas, je vais aller à la deuxième, si vous permettez?

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1100

M. CAMIL GASTON BRETON :

Pour ce qui est de ce projet-là, est-ce qu'on a pensé si c'était possible de le faire ailleurs dans le parc? Parce qu'on se rappelle...

1105

LA PRÉSIDENTE :

Ailleurs dans le parc, cette fois-ci?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1110

Oui. Oui. Parce que peut-être, Madame Cinq-Mars, que vous ne vous en souvenez pas mais peut-être que monsieur Hamelin s'en souvient, par exemple, dans le Parc Jarry, on avait des tennis sur terre battue. On avait une brochette, je pense qu'on avait 6 tennis qui se trouvaient

1115 près du stationnement maintenant au fond, il y a...bon, hein, - Monsieur Lacroix, on remonte quand même à une vingtaine d'années, mais c'était à l'origine, je pense, de la vocation du Parc Jarry pour le tennis. C'est qu'on avait là, je crois, 6 ou 12 terrains en terre battue qui étaient loués par la Ville.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Permettez...

M. CAMIL GASTON BRETON :

1125

Alors, ma question, Madame Cinq-Mars...

LA PRÉSIDENTE :

1130

Oui, votre question?

M. CAMIL GASTON BRETON :

... c'est : est-ce qu'on a pensé si on ne pouvait pas les mettre ailleurs, ces tennis-là?

1135

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez des courts dont il est question?

1140

M. CAMIL GASTON BRETON :

Oui, des terrains en terre battue.

LA PRÉSIDENTE :

1145 Les terrains qui vont être sur le toit?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1150 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1155 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Par exemple, ça aurait pu être – un autre exemple. On sait que le Service de police prévoit faire un agrandissement à un édifice, il va y avoir un toit. Est-ce que sur ce toit-là, on n'aurait pas pu mettre un ou deux terrains?

1160

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est une deuxième question ça.

1165 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Non, non. Mais c'est parce que quand même... non, mais là, on parle pas...

LA PRÉSIDENTE :

1170

Vous voulez éclaircir votre question plus générale? Est-ce que le...

M. CAMIL GASTON BRETON :

Non, mais, Madame Cinq-Mars...

1175

LA PRÉSIDENTE :

Oui, cher Monsieur?

1180

M. CAMIL GASTON BRETON :

... vous comprendrez que c'est vrai que l'Office de consultation publique se promène partout dans la ville, entrevoit des projets à la... c'est des longues listes. Mais, ici, dans le quartier, c'est pointu cette affaire-là.

1185

LA PRÉSIDENTE :

Tout à fait.

1190

M. CAMIL GASTON BRETON :

Vous comprenez? Ça correspond à des gens qui utilisent ce parc, qui y vont, qui ont un rapport avec cet endroit-là. C'est pas juste de venir pour une partie de tennis. C'est peut-être venir patiner l'hiver, venir faire du ski de fond, faire du vélo, venir s'asseoir sur les bancs, etc.

1195

LA PRÉSIDENTE :

Votre mémoire va être très intéressant, Monsieur.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1200

Alors, c'est dans ce sens-là que je me dis – ma question : est-ce qu'on a pensé à les faire ailleurs?

LA PRÉSIDENTE :

1205 D'accord.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1210 Est-ce qu'il y aurait pas d'autres places?

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Merci. Elle est claire. Est-ce que vous avez pensé de faire ça ailleurs, Monsieur?

1215 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

On n'a pas envisagé de faire ces tennis en dehors de notre propriété superficière.

LA PRÉSIDENTE :

1220 À l'intérieur donc de votre périmètre.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1225 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1230 D'accord. Merci beaucoup, Monsieur.

M. CAMIL GASTON BRETON :

Je reviendrai, si vous permettez.

LA PRÉSIDENTE :

1235

D'accord. Bien. Je crois que c'est madame Florence Ares. Bonsoir, Madame.

Mme FLORENCE ARES :

1240

Bonsoir. Ma question va être courte. Moi, j'utilise le parc et à chaque jour, je vois le stade de tennis, parce que j'habite en face. Alors, ma question est simple, c'est dans le but d'avoir une meilleure idée de ce que représente un bâtiment de 22,6 mètres dans un parc, est-ce qu'on peut donner des exemples d'une bâtisse de cette hauteur-là dans un autre parc, comme, je ne sais pas, le Parc Lafontaine, Angrignon, Maisonneuve? Est-ce qu'il y en a? Pour qu'on ait l'idée de ce que ça donne comme grosseur.

1245

LA PRÉSIDENTE :

Comme hauteur ?

1250

Mme FLORENCE ARES :

Comme hauteur. Oui, la grosseur, je la vois depuis que les 4 tennis ont été ajoutés, c'est quand même une masse importante. On parlait que ça nuisait aussi à la largeur des tennis actuels. La hauteur qui est ajoutée va nuire un peu aux derniers édifices de la rue Faillon, mais pour ce qui est des édifices, des condos qui sont en face du tennis, je pense qu'il y a un impact important de voir – en tout cas, c'est difficile de se faire l'idée de cette hauteur-là.

1255

LA PRÉSIDENTE :

1260

À quelle hauteur?

Mme FLORENCE ARES :

Oui.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que votre question, c'est par rapport au bâtiment de la rue Faillon ou si c'est – ce que vous avez dit tout à l'heure – est-ce qu'il y a d'autres parcs dans lesquels il y a des bâtiments à l'intérieur du parc?

1270

Mme FLORENCE ARES :

Oui. Pour avoir une idée de ce que ça donne.

1275

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, c'est deux questions. Laquelle voulez-vous poser?

1280

Mme FLORENCE ARES :

Bien, je vais poser les deux.

LA PRÉSIDENTE :

1285

On va commencer avec la première.

Mme FLORENCE ARES :

Oui.

1290

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Celle concernant les parcs. Peut-être que les gens de la Ville pourraient nous répondre?

1295

Mme ANDRÉE TURENNE :

À ma connaissance, je ne vois pas de parc où il y aurait de bâtiment qui atteigne 23 mètres. J'essaie de les passer en revue, Maisonneuve, Angrignon...

1300

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être vous présenter, Madame?

1305

Mme ANDRÉE TURENNE :

Oui, Andrée Turenne, de la Direction des grands parcs et de la Ville de Montréal. Je m'excuse. Alors, non, à ma connaissance, je n'en vois pas de parc qui aurait de bâtiment de 23 mètres.

1310

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est la première réponse. Ça va?

1315

Mme FLORENCE ARES :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1320

Oui? Et la seconde question, ça concerne vos condos. Vous êtes sur la rue Faillon ?

Mme FLORENCE ARES :

Oui.

1325

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez besoin de savoir qu'est-ce que ça peut représenter comme hauteur.

1330

Mme FLORENCE ARES :

Bien, c'est toujours ça...

LA PRÉSIDENTE :

1335

C'est toujours la même.

Mme FLORENCE ARES :

1340

... qu'est-ce que ça représente comme hauteur? Je veux dire, qu'on parle des édifices en bout de piste, mais on est devant; on ne peut pas être plus devant qu'actuellement. Et même si c'est construit juste sur un bout de l'édifice actuel, ça a quand même un impact.

LA PRÉSIDENTE :

1345

Parce que ce qu'on a eu, ç'a été l'étude d'ensoleillement qui a montré qu'il n'y avait pas d'impact sur les condos de la rue Faillon.

Mme FLORENCE ARES :

1350

C'est pour ça que visuellement, je voulais avoir une idée de ce que ça donnait.

LA PRÉSIDENTE :

1355 Une idée de la... comment on appelle ça...

Mme ANNE LABRECQUE :

1360 Est-ce que je peux retourner la question, en fait, à l'arrondissement qui nous avait présenté les hauteurs en périphérie du Parc Jarry? Il y avait, en fait, du côté de la voie ferrée, une hauteur qui était similaire, un peu plus haut que ce qu'on propose mais qui était similaire à ce qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

1365 Oui, c'est vrai.

Mme ANNE LABRECQUE :

1370 Ce qui pourrait vous donner une bonne idée à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

1375 C'est ce qu'on voit actuellement là.

Mme FLORENCE ARES :

Oui. Puis comparé aux condos, c'est plus haut que le condo?

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, Madame.

Mme MARIE-CLAUDE BESNER :

1385

Un élément de répondre pour vous aider, Madame, dans le fond, à comprendre qu'est-ce que représente 23 mètres de volumétrie...

LA PRÉSIDENTE :

1390

C'est ça la question.

Mme MARIE-CLAUDE BESNER :

1395

... pour un bâtiment. Normalement, la moyenne, puis, peut-être que madame Labrecque pourrait compléter comme professionnel en architecture, normalement, la moyenne pour un étage résidentiel, c'est 3 mètres. N'est-ce pas, Madame Labrecque? Un étage...

Mme ANNE LABRECQUE :

1400

C'est tout à fait ça, en moyenne 3 mètres.

Mme MARIE-CLAUDE BESNER :

1405

Donc à 24, on n'est pas loin du 7 étages. Résidentiel.

Mme FLORENCE ARES :

1410

Donc ça veut dire que c'est presque le double des condos actuellement.

Mme MARIE-CLAUDE BESNER :

Et non pas un étage – dans le fond, l'image qu'on voit là, c'est un étage industriel, c'est plus fort que 3 mètres, c'est probablement 4. Mais, normalement, un étage résidentiel, ça

1415 représente à peu près 3 mètres. Donc là, avec une volumétrie de 22.5 mètres pour le projet, on est tout près de 7 étages, effectivement, résidentiels.

1420 Si on pouvait ramener – en fait, on a une image, l'élévation latérale, Madame Labrecque, qui permettrait d'apprécier la portion du bâtiment qui aurait cette volumétrie-là. Peut-être la deuxième ou troisième planche. Vous voyez, la portion de 7 étages, dans le fond, se retrouve sur la partie complètement au fond. Je ne sais pas qu'est-ce que ça peut représenter ? Peut-être 25 ou 20 %, à l'œil, de la partie arrière de l'édifice qui aurait cette volumétrie-là, celle qui donne sur la voie ferrée du Canadien Pacifique.

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça vous donne une bonne idée.

1430 **Mme FLORENCE ARES :**

Donc je comprends bien que c'est à peu près le double de la hauteur des condos qui sont en face.

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur l'arrière du bâtiment.

1440 **Mme ANNE LABRECQUE :**

Est-ce que je pourrais apporter une précision?

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme ANNE LABRECQUE :

1450 Il faut faire attention. Lorsqu'on parle de hauteur, effectivement, une hauteur moyenne de dalle à dalle, pour un édifice résidentiel, est de 3 mètres, comme disait madame Besner. Mais il faut tenir compte aussi de la toiture de ces condos-là. Il y a une toiture en pente quand même assez prononcée, donc je vous dirais que ça, ça représente quand même plusieurs étages de hauteur au total. Je ne connais pas la hauteur exacte, mais ce que je peux dire, c'est qu'il ne faut pas négliger cette hauteur-là aussi qui est présente dans le décor.

1455 **Mme FLORENCE ARES :**

Ça fait comme 5 étages avec le toit.

Mme ANNE LABRECQUE :

1460 Je ne peux malheureusement pas me prononcer, je ne connais pas la hauteur exacte.

LA PRÉSIDENTE :

1465 Alors, ça vous donne une bonne idée.

Mme FLORENCE ARES :

1470 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

J'apprécie les informations qui ont été fournies par les deux parties.

Mme FLORENCE ARES :

1475

Donc il n'y a pas d'exemple ailleurs dans les parcs. Ça va être une première, d'avoir un édifice de cette hauteur-là.

LA PRÉSIDENTE :

1480

C'est la réponse qui vous a été donnée, oui.

Mme FLORENCE ARES :

1485

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1490

Merci, Madame. Monsieur Jean-Guy Vallée?

M. JEAN-GUY VALLÉE :

1495

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur.

M. JEAN-GUY VALLÉE :

1500

Bonjour. Un commentaire en premier. - C'est 1-0 *Flyers* après une période. Un but de Danny Brière qui n'est pas venu jouer à Montréal - Dans la présentation que vous avez faite, on ne voit pas – vous avez peut-être parlé d'une passerelle vers le stade, mais sur le document ici, on voit une terrasse. Est-ce que c'est une terrasse qui va se faire? Si, oui, est-ce que ça va être

1505 ouvert seulement pendant les tournois de tennis ou à longueur – pas à longueur d’année mais l’été?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1510 C’est une terrasse qui est ouverte pour les gens qui viennent jouer, avant leur match, pour attendre avant leur match ou pour se reposer après leur match. Ça peut arriver qu’on ait un colloque, une clinique alentour des activités de tennis. Alors, ça va être un peu pour accommoder les gens qui vont aller à longueur d’année sur les terrains pour jouer.

1515 Durant le tournoi, on va récupérer cet espace comme une espèce de restauration pour les gens du niveau 300. Alors, c’est pour ça surtout la passerelle et le fait qu’on a une terrasse qui va être aussi couverte, évidemment, si on va sous la portion du toit ou au soleil – espérons au soleil – sur la partie qui est en terrasse. Voilà.

M. JEAN-GUY VALLÉE :

1520 Et c’est bien la grandeur qui est écrite ici : 1270 mètres carrés?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1525 C’est ça.

M. JEAN-GUY VALLÉE :

1530 Moi, je suis d’accord avec monsieur ici. Par rapport aux lobs, je pense aux joueurs de tennis, je suis déjà allé jouer au stade Uniprix; si la hauteur est à 15 mètres, qui existe présentement, mais on sait qu’il est creusé un peu, le stade Uniprix – là, je parle où ce qu’il y a les courts intérieurs, parce qu’on descend un peu, il me semble qu’il y a 7-8 marches à peu près de l’extérieur – j’imagine que 7 mètres ou 8 mètres, ce n’est pas beaucoup pour faire un lob?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1535

Non. Présentement, on a 30 mètres sous les poutres à l'intérieur.

M. JEAN-GUY VALLÉE :

1540

30 pieds.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1545

30 pieds, excusez. 30 pieds. Excusez-moi, je suis encore vieux-jeu. 10 mètres, un peu moins de... alors autour de 10 mètres. Et là, ça va être 25 pieds. Alors, on va essayer d'aller plus près possible de 30 pieds, dépendant de la hauteur, de l'épaisseur de la poutrelle qui va soutenir le toit.

M. JEAN-GUY VALLÉE :

1550

O.K. Je pensais qu'il y avait 15 mètres.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1555

Non, non, ce n'est pas une si grosse différence. C'est pas grand-chose.

M. JEAN-GUY VALLÉE :

1560

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vois qu'il y a monsieur Breton qui s'est inscrit à nouveau. Monsieur Breton, je vous inviterais à venir à l'avant.

1565 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Ce que j'aurais aimé, Madame la présidente...

1570 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre prochaine question?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1575 ... j'aurais aimé savoir quels sont les avantages financiers du projet pour l'arrondissement, pour l'arrondissement et ses quartiers, les quartiers environnants, et pour la ville centrale? Est-ce qu'on pourrait avoir des chiffres? Probablement. Normalement, avec un projet, c'est toujours accompagné avec les chiffres.

1580 **LA PRÉSIDENTE :**

Les retombées économiques.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1585

Bon. Alors, ça c'est une question. Je ne m'attends pas à une réponse tout de suite. Si on en a, des éléments, je suis bien d'accord, mais il faudrait que...

LA PRÉSIDENTE :

1590

Il y a des compléments d'information qui peuvent être demandés et déposés éventuellement sur le site d'ici les audiences. Donc je vais demander, je vais poser la question. Si on n'a pas tout ce soir, on aura un complément d'information là-dessus.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1595

Oui, Madame. Seulement, je suis sûr que c'est pas une question difficile, parce que les gens de Tennis Canada pensent à ces questions-là pour les retombées locales. Alors, ils ont des données certainement. Ça serait bien que ça serait joint avec leur projet.

1600

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, vous êtes d'accord pour qu'on achemine la question?

1605

M. CAMIL GASTON BRETON :

S'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

1610

Alors, c'est acheminé. Si vous êtes en mesure d'y répondre?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1615

D'accord, mais je ne suis pas en mesure d'y répondre maintenant. On pourrait toujours calculer le compte de taxes qui va augmenter donc annuellement. Peut-être qu'on peut demander à la Ville à un moment donné de savoir qu'est-ce que ça va valoir annuellement. Sinon l'apport est déjà là pour l'offre comme telle pour les citoyens. Il faut dire que c'est un projet modeste : c'est 4 terrains de tennis.

1620

Alors, les retombées, ça va être plus de gens qui vont venir jouer. Ils vont probablement dépenser des sous dans le quartier. On peut toujours évaluer ça mais ça ne sera pas des sommes énormes. Les retombées de la Coupe Rogers elle-même sont beaucoup supérieures à ça pour Montréal.

1625 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

C'est correct ça, Monsieur Lapierre.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

La question est posée.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1635 Oui, oui. C'est les données qui... Si ça peut vous aider, tant mieux aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question?

1640

M. CAMIL GASTON BRETON :

Oui, mon autre question c'est, j'ai regardé le plan...

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Lequel?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1650

Celui-là, avec les données en ce qui concerne l'agrandissement, on parle d'un revêtement en tôle. Alors, moi, je me dis, est-ce qu'on n'aurait pas pensé, dans le cas où ça se réaliserait – parce qu'il y a beaucoup de projets qui vont devant l'Office de consultation puis qui finissent par se réaliser, alors on peut penser que ce projet-là va se réaliser – alors est-ce qu'ils n'ont pas pensé à l'utilisation de matériau un peu plus, je sais pas, moi, qui s'adonnerait mieux

1655

avec un parc? Par exemple, du bois ou d'autres... quelque chose de plus intéressant? Là, on va pas dans le 2 %. Autrefois, on avait le 2 % quand on réalisait – Monsieur Lacroix – quand on réalisait un édifice, il fallait joindre de l'argent pour une œuvre d'art; je ne sais pas dans ce cas-là si on est touché par ça?

1660

LA PRÉSIDENTE :

Il y a 1 %.

1665

M. CAMIL GASTON BRETON :

1 %. O.K. Excusez-moi. Ça, ça n'a pas augmenté.

LA PRÉSIDENTE :

1670

Ça n'a même pas suivi le coût de la vie.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1675

Alors, c'est ça. Est-ce qu'on a pensé ou est-ce que c'est final, la tôle?

LA PRÉSIDENTE :

On pose la question. D'accord. Alors, on l'adresse à l'architecte.

1680

Mme ANNE LABRECQUE :

1685

Alors, pour répondre à votre question, oui, on a regardé la possibilité d'intégrer du bois sur les éléments de circulation verticale à l'arrière du stade. Par contre, lorsqu'on est passé en révision au Comité d'architecture et d'urbanisme, c'est que ce comité-là nous a recommandé fortement – et à juste raison, je ne peux pas dire que j'étais contre l'idée, au contraire – c'était de

venir reprendre, en fait – bon, un, répondre au règlement de l'utilisation de même matériau qui fait présentement partie du règlement, donc matériau similaire; et, aussi, de reprendre un peu le langage architectural derrière les courts centraux.

1690

Donc, si vous regardez, en fait, l'arrière des courts, c'est que vous avez une architecture qui est très métallique, qui est très, je dirais, très tricotée, et de venir en bonifier, en fait, ce langage-là en faisant quelque chose qui correspondait en termes de matériau mais, en même temps, quelque chose d'un peu plus structuré. Donc ça, c'était la réponse qu'on a eue aux commentaires du Comité.

1695

M. CAMIL GASTON BRETON :

Très bien.

1700

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur. Vous avez posé vos deux questions.

1705

M. CAMIL GASTON BRETON :

Je vais me réinscrire parce que j'en ai une autre.

LA PRÉSIDENTE :

1710

Bien là, écoutez, Monsieur Breton, posez votre dernière question, je ne ferai pas ma tannante.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1715

Non, non, mais vous n'avez pas une autre consultation ce soir, j'espère?

LA PRÉSIDENTE :

1720 Nous, aussi, on aurait des questions à poser.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1725 O.K. Excusez-moi. Je suis désolé.

LA PRÉSIDENTE :

Il y a quelqu'un d'autre qui s'est ajouté aussi.

1730 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

1735 J'ai pas pensé. C'est évident. Mais ça s'adresse à la Ville de Montréal, cette question-là, puisqu'ils sont ici avec le promoteur. Le projet de Tennis Canada s'est développé, mais l'intégration avec les services publics laisse toujours à désirer. Par exemple, on n'a pas encore de lien avec la station train-métro; est-ce que ça va être complété avant la réalisation du projet qui est devant nous? Est-ce que vraiment – parce qu'on est en recul ici.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Est-ce que ça, ça concerne l'objet de la consultation, votre question?

M. CAMIL GASTON BRETON :

1745 Oui, parce que tout le monde est là.

LA PRÉSIDENTE :

Pas vraiment.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1750

Non? Vous pensez pas?

LA PRÉSIDENTE :

1755

Non. Non, pas vraiment. Pas sûre. Je vous dirais que non.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1760

C'est parce qu'à l'origine, quand Tennis Canada s'est installé, on pensait que c'était...

LA PRÉSIDENTE :

Bien oui. Puis là, ils sont là.

1765

M. CAMIL GASTON BRETON :

Parce qu'on a le métro à côté. On a la station de train, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1770

Oui, mais je m'excuse. Je veux m'en tenir à l'objet de la consultation.

M. CAMIL GASTON BRETON :

1775

Est-ce qu'on devrait demander à Tennis Canada de le faire, ça, si la Ville ne veut pas le faire? Je vais poser la question. Est-ce que Tennis Canada ne pourrait pas s'engager, puisqu'à un moment donné elle va occuper dans le parc et tout, à s'impliquer activement? Je vais la poser autrement ma question, Madame Cinq-Mars.

1780 **LA PRÉSIDENTE :**

Dernière.

1785 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Est-ce que Tennis Canada ne pourrait pas s'engager à s'impliquer activement dans le développement d'un lien avec les services publics environnants? Je parle de la station train-métro.

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est votre question.

1795 **M. CAMIL GASTON BRETON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1800 Monsieur le promoteur?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1805 On est prêt à collaborer avec la Ville et avec l'arrondissement sur tout projet qu'on va nous amener.

LA PRÉSIDENTE :

1810 Voilà. Merci, Monsieur Breton. J'appelle monsieur Lafleur?

M. MICHEL LAFLEUR :

Re-bonjour. C'est une question qui est survenue quand on a parlé de la terrasse.

1815 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. MICHEL LAFLEUR :

1820

En fait, et ça a appelé une autre question aussi concernant les événements non tennistiques.

LA PRÉSIDENTE :

1825

Comme?

M. MICHEL LAFLEUR :

1830

Comme une réception pour accueillir les gens des Grands Ballets Canadiens?

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1835

M. MICHEL LAFLEUR :

1840

Donc est-ce que les événements, la tenue d'événements ou la location, en fait, du bâtiment, du stade Uniprix, pour la tenue d'événements non tennistiques a joué un rôle dans le fait que la solution 5, celle de convertir les 4 terrains intérieurs avec des ouvertures de chaque

côté, est-ce que le fait que cette conversion-là rendrait la location de la salle plus difficile, est-ce que ça a joué un rôle dans l'identification des solutions? De la solution.

LA PRÉSIDENTE :

1845

C'est votre question. Je peux vous la poser.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1850

Pas du tout. On a assez de place avec – là, il y a 12 – avec les 8 terrains, c'est un espace immense. Alors, il y a assez de place pour organiser tous les congrès, les soupers, les dîners qu'on veut bien organiser. Alors, ce n'était pas un facteur.

M. MICHEL LAFLEUR :

1855

Super.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Avez-vous une autre question?

M. MICHEL LAFLEUR :

1865

Oui. Et l'autre question, c'est au niveau de la terrasse. Vous avez mentionné des colloques, des cliniques; est-ce qu'il y a déjà une entente avec la Ville concernant la tenue d'événements non tennistiques sur la terrasse qui pourraient engendrer du bruit, qui pourraient engendrer une perturbation des citoyens qui fréquentent le parc, des citoyens qui habitent les condos?

LA PRÉSIDENTE :

1870

Bonne question. Monsieur le promoteur?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1875

On n'a pas parlé de ça. Premièrement, ce n'est pas notre but d'utiliser cet espace-là. Ça va être très compliqué d'organiser des activités quelles qu'elles soient et recouvrir les terrains de tennis et, ainsi de suite. Je ne vois pas. On n'a aucunement ce plan.

M. MICHEL LAFLEUR :

1880

Non, mais je parlais sur la terrasse?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1885

Ah! Bien, la terrasse, non plus. Non plus. On n'a pas ce plan-là. On pourra en discuter avec le comité conjoint, avec l'arrondissement, mais ce n'est pas dans nos plans.

M. MICHEL LAFLEUR :

1890

Mais il n'y a aucune balise, si je comprends bien ?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1895

Non. Pour l'instant, il n'y a pas de balise. Si on veut décider d'en mettre et de s'entendre sur une balise, on le fera mais ce sera... je vous dis déjà qu'on n'a pas l'intention d'utiliser ces espaces pour des événements.

M. MICHEL LAFLEUR :

Merci beaucoup.

1900

LA PRÉSIDENTE :

Voilà. Merci beaucoup. Alors, il n'y a personne d'autre qui a demandé à poser des questions. Donc cette séance pour cette soirée est terminée pour vous, pour nous. Je ne vous ai pas oublié, si vous avez des questions, Monsieur Hamelin?

1905

M. MICHEL HAMELIN :

J'aurais une question. Tantôt, on a parlé d'une portion du terrain où il y avait perte de vue partielle; est-ce qu'on a pu quantifier cette portion de terrain en pieds carrés?

1910

Mme ANNE LABRECQUE :

Non, elle a été quantifiée de façon approximative sur le terrain, sur le plan qu'on vous a montré, mais pas en pieds carrés.

1915

M. MICHEL HAMELIN :

Est-ce que c'est possible d'avoir une mesure?

1920

Mme ANNE LABRECQUE :

Oui, très certainement, d'avoir la mesure, il n'y a pas de problème.

1925

M. MICHEL HAMELIN :

Ça serait apprécié. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1930 Est-ce que vous avez d'autres questions?

M. MICHEL HAMELIN :

1935 J'en avais d'autres mais les gens les ont posées.

LA PRÉSIDENTE :

1940 Des gens qui les ont posées. C'est ça, moi aussi; je pense que monsieur Lafleur a posé même une de mes questions. Alors, je vous invite donc, si personne d'autre ici à la table n'a de questions, à préparer vos mémoires.

1945 Nous vous attendons donc le 15 juin prochain et, encore une fois, référez-vous aux documents d'information ici pour la procédure à suivre. L'inscription finale étant – le dépôt final, vous pouvez le faire avant mais le dépôt final étant le 10 juin à 16 h, je crois. C'est ça. Alors, je vous remercie beaucoup d'être venus ce soir.

1950 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1955 Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.